



## **AVIS DE PUBLICATION**

N°057 – En application de l'article L1133-1 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, le Bourgmestre de la Commune de Chaudfontaine, Province de Liège, porte à la connaissance de la population que le Collège communal, en sa séance du 4 août 2025, a voté l'ordonnance de police ayant pour objet « Mesures de circulation rue de la Pommelette, rue Ulric Chession et rue Pré Walthéry à Beaufays à l'occasion d'une fête de quartier et d'une brocante les 30 et 31 août 2025 ».

Le texte de l'ordonnance de police peut être consulté du 18 août 2025 au 31 août 2025 à la Maison communale – Avenue du Centenaire, 14 à 4053 Chaudfontaine, du lundi au jeudi de 9 à 12 heures et de 14 à 16 heures ainsi que le vendredi de 9 à 12 heures.

La présente publication débute le 18 août 2025.

La Bourgmestre ff.

Anne THANS-DEBRUGE



PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 04 août 2025

**Présents** : ~~M. Daniel BACQUELAINE~~, Bourgmestre - Président  
Mme Anne THANS - DEBRUGE, Présidente  
~~M. Dominique VERLAINE~~, M. Laurent RADERMECKER, Mme Caroline VEYS, M.  
Alain JEUNEHOMME, Echevins  
M. Didier GRISARD de la ROCHETTE, Président du Conseil de l'Action sociale  
Sabine GATHOT, Directeur général ff. - Secrétaire.  
~~M. Laurent GRAVA~~, Directeur général - Secrétaire.

Service : Secrétariat-Cabinet du Bourgmestre  
Agent DEMOULIN Natacha  
traitant :

**Objet :** Mesures de circulation rue de la Pommelette, rue Ulric Chession et rue Pré Walthéry à Beaufays à l'occasion d'une fête de quartier et d'une brocante les 30 et 31 août 2025

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu les articles 119, 130bis, 133 et 134 de la loi communale;

S'agissant d'une ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière;

Vu l'organisation par le Comité de Quartier de la Pommelette d'une brocante et d'une fête de quartier les 30 et 31 août 2025 rue de la Pommelette, rue Ulric Chession et rue Pré Walthéry à Beaufays;

Considérant la nécessité dès lors de prendre les mesures de circulation adéquates afin d'assurer le bon déroulement de ces événements tout en garantissant la sécurité des usagers en général;  
A ces causes,

En Séance à Huis-clos,

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ, DECIDE,**

Article 1

Le samedi 30 août 2025 de 06 heures à 18 heures, la circulation des véhicules sera interdite, sauf

ceux des exposants et des riverains, rue Pré Walthéry, rue Ulric Chession et sur le tronçon de l'Allée de la Pommelette entre le numéro 23 et le carrefour avec la rue Pré Walthéry. Dans cette même zone, le stationnement sera interdit, sauf véhicules des exposants.

#### Article 2

Le dimanche 31 août 2025 de 10 heures à 19 heures, la vitesse maximale autorisée sera de 30 km/h rue Pré Walthéry et sur le tronçon de l'Allée de la Pommelette entre le numéro 23 et le carrefour avec la rue Pré Walthéry

#### Article 3

La signalisation routière sera placée conformément au Code de la route (signaux E1 + additionnels Xa, Xb, Xd + additionnels « sauf exposants », signaux C3 + additionnels « sauf exposants et riverains », signaux A51 + additionnels « Fête locale », signaux F45c à placer allée de la Pommelette à hauteur de la Voie de l'Air Pur et allée Jehan Dembour à hauteur de l'allée des Sept Journaux).

#### Article 4

Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis des peines prévues par la loi.

#### Article 5

La présente ordonnance sera affichée. Elle sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la Province, ainsi qu'à Monsieur le Procureur du Roi de Liège, Monsieur le Juge de Paix de Fléron et Monsieur le Juge de Police de Liège.

Par le Collège,

La Secrétaire,  
(s) Sabine GATHOT

La Présidente,  
(s) Anne THANS - DEBRUGE

Pour extrait conforme, le 05/08/2025

Par le Collège,

La Directrice générale ff.,

La Bourgmestre ff.,



Sabine GATHOT



Anne THANS - DEBRUGE